



**SYNDICAT MIXTE  
POUR L'AMENAGEMENT DE LA COTE PICARDE**

*Réunion du comité syndical  
du 25 avril 2006*

**Réunion du comité syndical  
du 25 avril 2006**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 21 avril 2006, le comité syndical s'est de nouveau réuni le 25 avril 2006 au siège du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde sous la Présidence de M. Jérôme BIGNON

**Assistaient à cette réunion :**

- M. Yves BUTEL
- M. Gilbert MATHON
- M. Pierre-Yves FAUQUET
- M. Stéphane HAUSSOULIER
- M. Thierry HUET
- M. Emmanuel MAQUET

**Absents excusés :**

- M. Hubert HENNO
- M. Pierre MARTIN
- M. Philippe ARCILLON
- M. Thierry VANSEVENANT
- M. Jean-Louis WADOUX
- M. Nicolas LOTTIN
- M. Philippe BEAUVISAGE
- M. Dominique CAMUS
- M. Christian THOMIRE - donne pouvoir à Monsieur MAQUET
- M. Jean-Claude VANNICATTE
- M. Michel LETOCART
- M. Guy DELAHAYE
- M. Jean-Marie MACHAT

**Participaient également à cette réunion :**

- M. Philippe CRIMET
- M. Bruno BOURDAT
- M. Jean-Yves CAUCHOIS
- M. Jean-Christian CORNETTE
- M. Thierry BALESSENT
- M. Pierre de LIMERVILLE

## RELEVÉ DE DÉCISIONS

### I – GESTION DES MILIEUX NATURELS

#### **OPERATION GRAND SITE NATIONAL BAIE DE SOMME**

#### **1 - Etude préalable - Avenant n° 3 – Délai supplémentaire pour la « mission complémentaire »**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à prolonger le délai de la mission complémentaire jusqu'au 31 décembre 2006 ainsi qu'à signer l'avenant n° 3.*

### II – GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

#### **SMACOPI**

#### **2 - Budget primitif 2006 : décision modificative n° 1**

*La dotation aux amortissements 2006 s'élève à 532 347 € contre 521 642 € inscrits au budget primitif.*

#### **3 - Renouvellement de contrat**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le renouvellement de contrat de cet agent à temps complet à compter du 1er juin 2006 pour une période d'un an, renouvelable si les conditions de recrutement d'un agent contractuel étaient de nouveau réunies et autorise le Président à signer le contrat à intervenir*

#### **4 - Remboursement de frais de déplacements / stagiaires**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à indemniser des déplacements occasionnés par les besoins du service, sur la base des tarifs en vigueur dans la Fonction Publique Territoriale.*

#### **CAP HORNU**

#### **5 - Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention avec Monsieur MOITREL.*

#### **AULT - ONIVAL**

#### **6 - Etude conceptuelle pour le développement du pôle balnéaire – Avenant n° 1**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de bien vouloir autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 avec le Cabinet JNC International.*

#### **7 - Le site du Moulinet à Ault – la nécessité d'un aménagement durable – Etude préalables – Avenant n° 1**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 avec le Cabinet SUMRESEARCH.*

#### **BELLE DUNE**

#### **8 - Renouvellement de la convention de mise à disposition du bâtiment « le Moulin »**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention avec l'E.V.E.I.L.S. relative à la mise à disposition du bâtiment « le Moulin » pour une durée d'un an moyennant l'euro symbolique*

#### **9 - Renouvellement de la convention d'utilisation et d'exploitation du « Grand Lac »**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention avec l'EVEILS relative à la mise à disposition du plan d'eau pour une durée d'un an moyennant l'euro symbolique.*

#### **10 - Renouvellement de la convention de gestion du parking du Royon avec la commune de Fort-Mahon Plage**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention avec la commune de Fort-Mahon Plage.*

#### **QUEND**

#### **11 - Sollicitation de l'entreprise Lanciot Ramuncho pour une occupation temporaire de la parcelle située devant l'immeuble « la Renaissance » cadastrée section XC n° 188**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical émet un avis favorable sur cette demande et autorise le Président à signer la convention à intervenir.*

**12 - Convention de mise à disposition par le Syndicat Mixte au profit du syndicat Intercommunal d'Aménagement de Quend/Fort Mahon**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de bien vouloir autoriser son Président à signer la convention avec le SIAQFM.*

**CONFORTEMENT DES ZONES URBANISEES DU VIMEU**

**13 - Etude d'impact – étude de définition – Avenants n° 1**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer les avenants pour les prolongements de délais de 4 mois avec le bureau d'études CREOCEAN et de 5 mois avec la société SOGREAH.*

**PLAN VELO FRANCO BRITANNIQUE**

**14 - Phase 1 - Construction de pistes cyclables Quend « Maison Vignolle et la Margueritelle » - Avenants actes spéciaux de sous-traitance**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer les avenants aux actes spéciaux correspondants.*

**15 - Phase 2 - Construction et mise en sécurité des pistes cyclables entre Noyelles-sur-Mer et Saint-Valery-sur-Somme – Avenants actes spéciaux de sous-traitance**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer les avenants aux actes spéciaux.*

**16 - Phase 2 - Construction et mise en sécurité des pistes cyclables entre Noyelles-sur-Mer et Saint-Valery-sur-Somme - Avenant acte spécial de sous-traitance au marché de reconduction**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'avenant à l'acte spécial.*

**III – DESTINATION BAIE DE SOMME**

**17 - Développement golfique de la Baie de Somme – Sollicitation financement de journée de conseil**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à régler à la Société Rocher Rouge la somme de 574,08 € TTC.*

**18 - Animations 2006**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'adopter les tarifs des sorties et stages et autorise le Président à signer les conventions avec les prestataires de service.*

**19 - Accord 2006 avec nos partenaires**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le principe de cet accord et sur la tarification susceptible d'être appliquée dans le cadre de cet accord et autorise le Président à signer les conventions correspondantes.*

**HOTEL RESTAURANT DU CAP HORN**

**20 - Gestion du Personnel – Avenant au contrat de travail**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer cet avenant.*

**21 - Maîtrise d'œuvre portant sur l'évolution de l'Hôtel Restaurant du Cap Hornu – Choix des candidatures**

**MAISON DE L'OISEAU**

**22 - Licence IV – Changement de gérant**

*Rapport annulé*

**JARDINS DE VALLOIRES**

**23 - Création d'un fonds de caisse**

*Afin de faciliter la gestion des caisses de Destination Baie de Somme – Jardins de Valloires, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à créer un fonds de caisse de 500 euros.*

**AQUACLUB BELLE DUNE**

#### **24 - Tarif 2006**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, les tarifs.*

#### **25 - Etude de pré-diagnostic pour la mise en œuvre d'un module de gazéification**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à engager les dépenses correspondantes et à signer la convention de partenariat avec le Conseil Général de la Somme, l'ADEME et l'EDF.*

#### **GOLF BELLE DUNE**

#### **26 - Acquisition/Location de matériel**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir :*

- *pour le lot 1 « Tondeuse hélicoïdale 7 éléments », l'entreprise VERBEKE (Liévin - 62) pour un montant s'élevant à 60 899,26 € TTC pour une durée de 3 ans,*
- *pour le lot 2 « Remorque élévatrice », l'entreprise DELANGUE (La Bassée - 59) pour un montant s'élevant à 5 520,74 € TTC pour une durée de 3 ans,*
- *pour le lot 3 « Balai de green » l'entreprise VERBEKE (Liévin – 62) pour un montant s'élevant à 7 425,53 € TTC pour un durée de 3 ans,*
- *pour le lot 4 « Tracteur » l'entreprise DELANGUE (La Bassée – 59) pour un montant s'élevant à 29 201,54 € TTC pour une durée de 5 ans,*
- *pour le lot 5 « Sableuse » l'entreprise LABOR HAKO (Seclin 59) pour un montant s'élevant à 15 752,40 € TTC pour une durée de 5 ans,*
- *pour le lot 6 « Véhicule de transport » l'entreprise DELANGUE (La Bassée – 59) pour un montant s'élevant à 7 887,62 € TTC pour une durée de 3 ans*

*et autorise le Président à signer l'ensemble des contrats de location avec ces entreprises ainsi que les pièces relatives à leurs exécutions.*

#### **27 - Pôle d'excellence rurale – constitution d'une association**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur l'adhésion du SMACOPI à une association en cours de constitution dénommée « PERLES Baie de Somme » (Pôle d'Excellence Rurale Littoral Emergeant) qui assurera le dépôt de candidature et le rôle de coordinateur du projet.*

#### **28 - Communication électronique du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde – Recrutement d'un agent en contrat d'avenir**

*Suite au départ annoncé au 30 avril 2006 de la personne en contrat emploi jeune affectée au service communication et pour répondre à la charge de travail afférente à la conception des nouveaux sites INTERNET, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur les modalités de recrutement d'un agent en Contrat d'Avenir et autorise le Président à signer la convention à intervenir avec l'ANPE.*

#### **29 - Poursuite de la mise en œuvre de Natura 2000 sur la Côte Picarde – Année 2006**

*Afin de poursuivre la mise en œuvre de la directive européenne n°92/43/CEE du 21 mai 1992 sur la Côte Picarde, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à engager les demandes conjointes de financement des missions d'animation des actions prescrites par le document d'objectifs réalisé sur le site PIC 01 (phase de contractualisation) et de réalisation du document d'objectifs sur le site PIC 02 (phase de validation) pour l'année 2006.*

#### **30 - Elaboration du document d'objectifs ZPS (Zone de Protection Spéciale) des marais arrière-littoraux picards**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à soumettre à la DIREN Picardie la proposition financière de réalisation du document d'objectifs ZPS des marais arrière-littoraux picards.*

#### **31 - Convention entre le Conseil Régional de Fatick (Sénégal) et le syndicat mixte**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention avec le Conseil Régional de Fatick (Sénégal).*

- Marchés passés sans formalités préalables pour les mois de mars et avril 2006